



## Bilan intermédiaire des Bilatérales I Suisse – UE

**Les Accords bilatéraux I sont essentiellement des traités d'ouverture des marchés. Ils garantissent aux entreprises suisses l'accès au marché intérieur européen, fort de 490 millions de consommateurs potentiels. Par ailleurs, ils permettent de réaliser des économies, ce qui rend les produits suisses concurrentiels sur le plan international. A l'inverse, la pression de la concurrence s'accroît en Suisse, entraînant une réduction des prix et une offre plus vaste, ce qui est tout bénéfique pour les consommateurs et pour les entreprises indigènes.**

### Dates clés

- Signature : 21 juin 1999 (ensemble des Accords bilatéraux I)
- Acceptation par le peuple (ensemble des Accords bilatéraux I) : 21 mai 2000. Oui : 67,2 %
- Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juin 2002
- Acceptation par le peuple (extension de la libre circulation) : 25 septembre 2005. Oui : 56 %
- Votation populaire sur la reconduction et l'extension de la libre circulation : 8 février 2009
- Délai pour notifier à l'UE la décision suisse concernant la reconduction : 31 mai 2009

*Libre circulation des personnes* : les marchés du travail s'ouvrent progressivement et l'immigration est facilitée. Après l'expiration des délais transitoires, les Suisses ainsi que les citoyens de l'UE peuvent librement s'établir et travailler dans les Etats contractants, à condition d'être en possession d'un contrat de travail valable, d'exercer une activité en tant qu'indépendant ou de pouvoir attester de moyens financiers suffisants et d'une assurance-maladie. Les flux migratoires découlent des fluctuations conjoncturelles : ils s'adaptent à la demande en personnel des entreprises. Les personnes qui immigreront en Suisse sont en majorité qualifiées, voire hautement qualifiées, sur le plan professionnel. Cette main-d'œuvre a fortement contribué à soutenir la croissance économique de ces dernières années. Grâce à la libre circulation, le produit intérieur brut a connu une augmentation durable de 1 %, au minimum, ce qui représente quatre à cinq milliards de francs. La forte croissance de l'emploi n'aurait pas été possible sans l'ouverture du marché du travail : en quatre ans, plus de 250 000 emplois ont été créés en Suisse.

*Obstacles techniques au commerce (ARM)* : l'accord facilite la commercialisation de produits industriels. L'examen de la conformité des produits destinés aux marchés suisse ou européen (évaluation de la conformité) ne doit plus être effectué qu'auprès d'un seul organisme de certification en Suisse ou dans l'UE. Grâce à cet accord, l'industrie d'exportation concernée peut réduire ses coûts de production. Elle économise ainsi entre 0,5 et 1 % de la valeur des produits, ce qui représente 200 à 500 millions de francs par an. Le commerce de ces produits a connu une croissance au-dessus de la moyenne (volume d'exportation représentant 47 milliards de francs).

*Marchés publics* : l'obligation, conforme aux règles de l'OMC, de lancer des appels d'offres pour des achats publics ou des mandats de construction est étendue aux communes, aux districts et à diverses entreprises publiques ou privées pour des acquisitions dans certains secteurs (comme les chemins de fer ou l'approvisionnement en énergie). Grâce à cet accord, les entreprises suisses ont les mêmes droits d'accès que leurs concurrentes européennes sur un marché qui se chiffre à quelque 1500 milliards d'euros.

*Agriculture* : le commerce de produits agricoles est simplifié dans certains segments (fromages, produits laitiers transformés) par la réduction des droits de douane, d'une part, et par la reconnaissance de l'équivalence des règles en matière de médecine vétérinaire, de protection phytosanitaire et d'agriculture biologique, d'autre part. Les exportations de produits agricoles vers l'UE ont doublé depuis 2002, passant de 2,3 à 4,6 milliards de francs. Ces dernières années, les exportations de fromage ont connu une forte croissance équivalant, en moyenne, à 4,6 % par an.

*Transports terrestres* : les marchés des transports routier et ferroviaire sont progressivement ouverts, la politique des transports suisse concernant le transfert de trafic de la route vers le rail est reconnu au niveau européen. L'UE accepte la hausse par étapes de la redevance poids-lourds liée aux prestations (RPLP) à 325 francs pour le trajet de référence Bâle-Chiasso (à partir de 2008) ; la Suisse accepte la hausse par étapes de la limite pour les camions à 40 tonnes (à partir de 2005). Le trafic de camions en transit à travers les Alpes, qui avait fortement augmenté dans les années 80 et 90 s'est stabilisé en 2000 et a pu être réduit, depuis, de 10 %. Deux tiers des marchandises qui franchissent les Alpes sont désormais transportés par rail. En 2006, un quart des recettes de la RPLP (410 millions de francs) provenaient de transporteurs étrangers.

*Transport aérien* : l'accord garantit aux compagnies aériennes l'octroi progressif de droits d'accès au marché. Il a permis d'étendre le nombre de dessertes et d'accroître la concurrence (grâce notamment aux compagnies à prix réduits). La place économique suisse est ainsi plus facile d'accès, ce qui est tout bénéfique pour les entreprises et pour les hommes d'affaires.

*Recherche* : les chercheurs et les entreprises suisses peuvent participer aux programmes-cadres de recherche avec les mêmes droits que leurs partenaires des pays européens. La Suisse est bénéficiaire, car le soutien financier de l'UE à des projets de recherche développés par des chercheurs en Suisse a dépassé la participation financière de la Suisse. Un quart du financement va à des entreprises, en particulier à des PME.

#### Données économiques Suisse – UE

Avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, le *marché intérieur de l'UE* compte désormais 490 millions de personnes. La Suisse gagne 1 franc sur 3 au titre de ses relations avec l'UE. Les échanges économiques (marchandises et services) entre les deux partenaires dépassent le milliard de francs par jour.

Près des deux tiers des *exportations* suisses (quelque 124 milliards de francs en 2007) sont destinées à l'UE et quatre cinquièmes des *importations* suisses (près de 150 milliards de francs en 2007) en proviennent.

Plus de 70 % des *investissements directs* étrangers en Suisse proviennent de l'UE (quelque 193 milliards de francs en 2006) ; à l'inverse, plus de 40 % des investissements directs suisses à l'étranger sont engagés dans l'UE (environ 261 milliards de francs en 2006).

Plus de 400 000 ressortissants suisses vivent et travaillent aujourd'hui dans l'UE, alors que 1 007 000 *citoyens de l'UE* sont domiciliés en Suisse (effectifs à fin août 2008). Les indicateurs suivants témoignent aussi de l'intensité des échanges : 700 000 personnes, 300 000 véhicules et 23 000 poids-lourds franchissent quotidiennement la frontière suisse dans un sens ou dans l'autre.

#### Renseignements

Politique européenne du Conseil fédéral :  
Bureau de l'intégration DFAE/DFE  
Tél. +41 31 322 22 22, [europa@ib.admin.ch](mailto:europa@ib.admin.ch), [www.europa.admin.ch](http://www.europa.admin.ch)

Bilan intermédiaire des Bilatérales I sur le plan économique :  
[www.lavieeconomique.ch](http://www.lavieeconomique.ch)

Portail d'information sur la libre circulation des personnes :  
[www.libre-circulation.admin.ch](http://www.libre-circulation.admin.ch)